



REGLEMENT TRAIL DE L'ANTENNE MAYET

17 OCTOBRE 2021

- :- :- :-

- . **Article 1** : Départs et arrivées près du gymnase de MAYET , avenue Max BOYER,
Parkings participants et accompagnants ZA « Le Vieux Moulin », rond point Route d'ECOMMOY
- . **Article 2** : Chaque concurrent devra présenter un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou copie de la licence FFA 2021/22 : le tout datant de moins d'un an (certificat médical pour triathlon)
Tout engagement est ferme et définitif et ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure ou l'association ne peut assurer la sécurité, soit des bénévoles , soit des participants, (météo, pandémie etc...) ou dans un cas d'interdiction administrative ou fédérale, infos site : www.traildelantennedemayet.fr
Obligation de présenter une pièce d'identité à la prise du dossard.
- . **Article 3 : Inscriptions**
 - . **Trails**: 20 km Départ 9 H 00 12 € (10 € pour les licenciés FFA) nés en 2003 et avant .
9,5 km Départ 9 H 30 10 € (8 € pour les licenciés FFA) nés en 2005 et avant.
Inscriptions : espace-competition.com, ou par courrier date limite d'inscription le 15 octobre 2021.
PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE POUR LES 2 COURSES
 - Inscriptions : sur site : www.traildelantennedemayet.fr, ou courrier adressé à :
GASNIER Jean François - 20, rue Bouttevin Boullay 72360 - MAYET
avec chèque libellé à l'ordre de « La Vigilante Trail de Mayet »
Inscriptions possibles sur site du 1^{er} septembre au 15 octobre 2021
 - . **Courses enfants et famille** : Départ : dès 11 H 00 (3 ou 1,5 Km suivant catégorie pour enfants)
Départ : 11h30 pour FAMILLE
Inscriptions gratuites sur site ou sur place (de 9h30 à 10h30)
Autorisation parentale obligatoire ou accompagnement enfant/adulte responsable après **QRS santé négatif**
- . **Article 4** : Retrait des dossards 15 mn avant chaque départ de courses à partir de 7h30 .
En cas d'abandon, les coureurs doivent rendre leur dossard afin d'éviter les recherches inutiles à l'organisation
- . **Article 5** : L'épreuve Trail se court en autosuffisance : eau et complément possible à mi-parcours 20kms .
L'accompagnement (VTT) est strictement interdit.
- . **Article 6** : Récompense à chaque participant (tes) du Trail et podium aux 3 premiers et premières au scratch et premier de chaque catégorie sans cumul de récompense. (préconisé Zone d'Arrivée FFA) **TEMPS REEL DE COURSE POUR CLASSEMENT**
- . **Article 7** : Les organisateurs de la course déclinent toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique, ainsi que pour les vols ou accidents pouvant survenir dans les locaux ou sur le parking.
Le respect des lieux et parcours est obligatoire, sous peine de retrait de dossard. Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile.
- . **Article 8** : Les participants certifient avoir pris connaissance du règlement à l'engagement et respectent toutes les règles liées a la fédération.
Passé 2 H 30 sur les parcours TRAIL, l'organisation n'assure plus la sécurité.
- . **Article 9** : L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images réalisées sans contrepartie pour ces publications et diffusions (papier et sites web).
- . **Article 10** : L'aide aux participants en difficulté est impérative ainsi que l'assistance aux passages étroits pour les joëlettes ou fauteuils.
- . **Article 11** : Avec cet évènement la Vigilante Trail souhaite aider les Associations de MAYET investies dans la manifestation, et n'ayant pu réaliser leurs manifestations prévues face à la pandémie COVID 19.
Les lots et récompenses ne sont que de producteurs ou commerçants locaux .

N'OUBLIEZ PAS DE REMERCIER TOUS NOS BENEVOLES ET SIGNALEURS .

Aucun dossard ne sera attribué sans ces clauses

TRAIL DE L'ANTENNE DE MAYET LE 17 OCTOBRE 2021

- :- :- :- :- :- :-

LE TRAIL DE L'ANTENNE :

- . 2 parcours nature de 9,5 km et 20 km à travers des paysages très variés , l'antenne de MAYET restant souvent en vue.
- . La boucle permettant le passage des coureurs reste et nous souhaitons, cette année, vous faire découvrir le vieux MAYET.
- . Conscient des passages bitumés très difficiles à éviter, cela reste néanmoins une très belle course nature.
- . C'est une découverte des points hauts de MAYET avec, pour le grand parcours beaucoup de relances et des variantes de terrain, rendant ce Trail attractif et technique.
- . L'impression de découvertes est constante sur ces chemins au pied de la Forêt Domaniale de BERCE : l'émetteur tout proche semble « surveiller l'évolution des coureurs ».

UNE VRAIE « COURSE NATURE » A DECOUVRIR SANS MODERATION

LES CIRCUITS ENFANTS ET COURSE FAMILLES :

- . Une boucle de 3 km pour les grands et d' 1,5 km pour les petits et la course familles avec départ et arrivée près du gymnase

OBLIGATION ACCORD PARENTAL APRES REPONSE NEGATIVE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE DE L' ENFANT MINEUR

CES PARCOURS SONT ACCESSIBLES A TOUS (TES) SANS OBLIGATION DE RESULTAT ; JUSTE CELLE DE TERMINER AVANT LE VERRE DE L'AMITIE .;

N'OUBLIONS PAS LES REGLES SANITAIRES

TOUTE NOTRE ORGANISATION S'ENGAGE

PAS DE RESPECT = PAS DE TRAIL _!!

MERCI AUX BENEVOLES ET COUREURS